

Résumé de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée aux fins de publication

Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée liés à la migration vers la solution de réunion virtuelle et de stockage de documents OnBoard de Passageways Inc. et à son utilisation

Août 2024

1. À propos de Destination Canada

La Commission canadienne du tourisme, qui exerce ses activités sous le nom de Destination Canada (« **DC** »), est une société d'État appartenant entièrement au gouvernement du Canada. Établie en 2000, DC a été créée pour diriger l'industrie canadienne du tourisme afin de promouvoir le Canada comme destination touristique quatre saisons. DC rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Tourisme.

2. À propos du projet

DC compte actuellement neuf membres au sein de son conseil d'administration, six hauts dirigeants et trois administrateurs, répartis dans différentes provinces à travers le pays. Au cours de la dernière décennie, les membres du conseil d'administration de DC, de la haute direction de DC et les autres professionnels en gouvernance du conseil (individuellement, un « **membre** », et collectivement, le « **conseil** ») ont utilisé le système Diligent, qui leur permettait de stocker ou de transmettre de façon sécurisée des renseignements confidentiels entre eux, sans avoir recours à des courriels. Diligent était une solution novatrice au moment de son acquisition, mais après une évaluation interne de ses systèmes et de ses besoins, DC a publié une demande de propositions avec négociations (« **DDPN** ») afin de se procurer un nouveau système de gestion interne pour le conseil. Le soumissionnaire retenu lors de ce processus d'approvisionnement concurrentiel est Passageways Inc. (« **Passageways** »), qui propose la plateforme OnBoard, une solution sécurisée de gestion des réunions virtuelles et des documents (la « **plateforme** »).

Cette plateforme est un outil complet et sécurisé conçu pour aider les utilisateurs à assurer une gouvernance plus efficace grâce à la planification de réunions bien organisées et plus stratégiques. Elle comprend également un espace de stockage en ligne pour stocker, récupérer et communiquer des documents et des renseignements pertinents. Plus précisément, cette nouvelle plateforme propose les fonctions suivantes :

- Utilisation intégrée des produits et services de Microsoft;
- Intégration dans Zoom pour organiser des réunions virtuelles;

- Collaboration en temps réel entre les membres et les dirigeants pendant les réunions, ou à un autre moment;
- Préparation des réunions du conseil à partir de n'importe quel endroit, et sur n'importe quel appareil;
- Plusieurs outils et capacités de gestion des documents (p. ex. rédaction des ordres du jour et des procès-verbaux des réunions du conseil);
- Conservation et stockage sécurisés des documents.

Même si la plateforme offre de nouvelles fonctions et comprend des services de réunions virtuelles et de stockage de documents, elle ne modifiera pas de façon substantielle la portée actuelle de la collecte et du traitement des renseignements personnels par rapport à Diligent.

Pour assurer l'administration et la mise en place de la plateforme, DC doit recueillir, lorsque nécessaire, des renseignements personnels sur les membres, notamment :

- Nom complet (prénom et nom);
- Coordonnées de base (numéro de téléphone et adresse courriel);
- Renseignements sur l'employeur (nom de l'organisation et nature des activités);
- Renseignements sur l'emploi (unité opérationnelle, titre et lieu de travail);
- Coordonnées au travail (adresse courriel et numéro de téléphone);
- Signature;
- Renseignements financiers (affiliations et investissements des membres pour prévenir les conflits d'intérêts).

Ces éléments forment collectivement les « **renseignements permettant d'identifier une personne** ». En outre, la plateforme permet de recueillir l'image et l'empreinte vocale des membres au cours des réunions enregistrées, ainsi que des données sur les utilisateurs et des renseignements techniques (p. ex. adresse IP, informations sur l'appareil, historique de navigation). À l'heure actuelle, DC ne compte pas utiliser la plateforme pour recueillir des renseignements permettant d'identifier une personne, mais peut changer d'avis ultérieurement si les circonstances l'exigent ou si cela s'avère avantageux.

Tous les renseignements permettant d'identifier une personne sont recueillis directement auprès de la personne concernée, avec son consentement explicite. DC ne recueille que les renseignements nécessaires, compte tenu de l'objectif poursuivi.

3. **Portée de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée**

En tant que société d'État qui rend des comptes au Parlement par l'entremise de la ministre du Tourisme, DC se conforme à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, L.R.C. (1985), ch. P-21 (« **LPRP** »), et à ses politiques et directives connexes, établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor (« **SCT** »).

Selon la *Politique sur la protection de la vie privée* du SCT, toutes les institutions fédérales assujetties à la LPRP doivent réaliser une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) liés à l'élaboration ou à la conception d'un programme ou d'un service qui utilise des renseignements personnels (ou lorsqu'il s'agit d'apporter des modifications importantes à des programmes ou services existants). Le présent rapport sur l'ÉFVP fournit la preuve de la conformité avec ces exigences. L'ÉFVP a été réalisée sous la direction de la directrice exécutive des Services juridiques de DC. D'autres membres du personnel de DC ont été consultés, lorsque nécessaire.

4. Analyse des facteurs relatifs à la vie privée

À la lumière des résultats de la présente ÉFVP, on s'attend à ce que les risques en matière de confidentialité découlant de la migration vers la plateforme et de son utilisation soient faibles.

Ce faible niveau de risque s'explique par l'objectif du projet et la nature relativement peu sensible des renseignements permettant d'identifier une personne recueillis. DC a constaté au cours du processus d'approvisionnement concurrentiel, de la procédure de diligence requise et du présent processus d'ÉFVP que Passageways Inc. a mis en place les mesures de protection appropriées et que les avantages obtenus grâce à l'adoption de cette solution l'emportent sur les risques en matière de confidentialité. DC a conclu un accord-cadre d'abonnement avec le fournisseur décrivant ces mesures de protection.

La plateforme offre de nouvelles fonctionnalités, notamment des fonctions intégrées de réunion virtuelle, de stockage de documents et de collaboration. Or, son adoption et son utilisation ont peu d'incidence sur la portée réelle de la collecte et du traitement des renseignements permettant d'identifier une personne. Tous les renseignements permettant d'identifier une personne bénéficient de la protection nécessaire selon leur degré de sensibilité, et ils ne sont conservés que pour la durée requise. Le traitement des renseignements permettant d'identifier une personne s'effectue conformément aux pratiques et procédures déjà en place. DC contrôle les répercussions potentielles sur la confidentialité des renseignements personnels par des mécanismes juridiques, des politiques et des mesures techniques adéquates visant à protéger ces renseignements.

5. Détermination et classification des domaines de risque

A. Type de programme ou d'activité	Niveau de risque pour la vie privée
Programme ou activité qui n'exige PAS une décision concernant une personne identifiable. Les renseignements personnels sont utilisés uniquement à des fins statistiques, ainsi qu'à des fins de recherche ou d'évaluation, y compris des listes de distribution, pour lesquelles aucune des décisions prises n'a une incidence directe sur une personne identifiable.	1 <input checked="" type="checkbox"/>
Des renseignements personnels sont utilisés pour prendre des décisions qui touchent directement la personne concernée (p. ex. la détermination de l'admissibilité à certains programmes, y compris l'authentification en vue d'accorder l'accès aux programmes ou aux services, l'administration des paiements effectués en vertu d'un programme, l'administration des trop-	2 <input type="checkbox"/>

perçus, le soutien à la clientèle ou la délivrance ou le refus de permis et de licences, le traitement des appels).	
Des renseignements personnels sont utilisés pour déceler une fraude ou faire enquête sur des abus possibles dans le cadre de programmes dont les conséquences sont de nature administrative (p. ex. une amende, une interruption des prestations, une vérification du dossier personnel d'impôt sur le revenu ou une déportation dans les cas où la sécurité nationale ou l'application du droit criminel n'est pas en cause).	3 <input type="checkbox"/>
Les renseignements personnels sont utilisés dans le cadre d'enquêtes et à des fins d'application de la loi dans un contexte criminel (p. ex. des décisions peuvent mener à des accusations, à des sanctions ou à la déportation pour des motifs liés à la sécurité nationale ou à l'application du droit criminel).	4 <input type="checkbox"/>
B. Type de renseignements personnels en cause et contexte	Niveau de risque pour la vie privée
<p>Seulement les renseignements personnels fournis par la personne concernée, au moment de la collecte, se rapportant à un programme autorisé et recueillis directement auprès de la personne ou avec son consentement pour la divulgation, sans que le contexte soit de nature délicate.</p> <p>Le contexte dans lequel les renseignements personnels sont recueillis n'est pas particulièrement sensible. Par exemple : contexte d'obtention de permis ou de renouvellement de documents de voyage ou d'identité.</p>	1 <input checked="" type="checkbox"/>
Renseignements personnels fournis par la personne concernée qui donne aussi son consentement à l'utilisation des renseignements détenus par une autre source, sans que le contexte d'utilisation après la collecte soit sensible.	2 <input type="checkbox"/>
Numéro d'assurance sociale, renseignements médicaux et financiers ou autres renseignements personnels sensibles ou dont le contexte est de nature sensible. Les renseignements personnels concernant des mineurs ou des personnes incapables, ou mettant en cause un représentant agissant au nom de la personne concernée.	3 <input checked="" type="checkbox"/>
Renseignements personnels sensibles, y compris des profils détaillés, des allégations ou des soupçons, des échantillons de substances corporelles ou des renseignements dont le contexte est particulièrement sensible.	4 <input type="checkbox"/>
C. Partenaires du programme ou de l'activité et participation du secteur privé	Niveau de risque pour la vie privée
Au sein du ministère (parmi un ou plusieurs programmes du ministère).	1 <input type="checkbox"/>

Auprès d'autres institutions fédérales.	2 <input type="checkbox"/>
Auprès d'autres institutions ou auprès d'une combinaison des gouvernements fédéral et provinciaux et/ou d'administrations municipales.	3 <input type="checkbox"/>
Auprès d'organisations du secteur privé ou internationales ou de gouvernements étrangers.	4 <input checked="" type="checkbox"/>
D. Durée du programme ou de l'activité	Niveau de risque pour la vie privée
Programme ou activité unique : Programme ou activité consistant à offrir une mesure de soutien ponctuelle sous la forme d'un paiement de subvention comme mécanisme de soutien social.	1 <input type="checkbox"/>
Programme à court terme : Programme destiné à favoriser l'atteinte d'un objectif à court terme et qui est assorti d'une date d'échéance précise.	2 <input type="checkbox"/>
Programme à long terme : Programme existant qui a été modifié ou nouveau programme qui n'est assorti d'aucune date d'échéance précise.	3 <input checked="" type="checkbox"/>
E. Personnes visées par le programme	Niveau de risque pour la vie privée
Le programme touche certains employés à des fins administratives internes.	1 <input checked="" type="checkbox"/>
Le programme touche tous les employés à des fins administratives internes.	2 <input type="checkbox"/>
Le programme touche certaines personnes à des fins administratives externes.	3 <input type="checkbox"/>
Le programme touche toutes les personnes à des fins administratives externes.	4 <input type="checkbox"/>
F. Technologie et vie privée	Niveau de risque pour la vie privée
L'activité ou le programme, nouveau ou modifié, comporte-t-il la mise en œuvre d'un nouveau système électronique, logiciel ou programme d'application, y compris un collecticiel (ou logiciel de groupe), visant à appuyer le programme ou l'activité en ce qui concerne la création, la collecte ou le traitement des renseignements personnels?	1 <input checked="" type="checkbox"/>
L'activité ou le programme, nouveau ou modifié, exige-t-il des modifications importantes aux systèmes ou aux services de technologie de l'information actuels?	2 <input type="checkbox"/>

L'activité ou le programme, nouveau ou modifié, suppose-t-il la mise en œuvre de technologies portant atteinte à la vie privée?	3 <input type="checkbox"/>
G. Transmission des renseignements personnels	Niveau de risque pour la vie privée
Les renseignements personnels sont utilisés au sein d'un système fermé. Il n'y a aucune connexion à Internet, à l'intranet ou à tout autre système. La distribution des documents papier est surveillée.	1 <input type="checkbox"/>
Les renseignements personnels sont utilisés au sein d'un système qui est connecté à au moins un autre système.	2 <input type="checkbox"/>
Les renseignements personnels peuvent être imprimés ou transférés sur des dispositifs portatifs.	3 <input type="checkbox"/>
Les renseignements personnels sont transmis à l'aide de technologies sans fil.	4 <input checked="" type="checkbox"/>
H. Risque pour la personne ou l'employé	Niveau de risque pour la vie privée
Inconvénient.	1 <input checked="" type="checkbox"/>
Atteinte à la réputation, embarras.	2 <input checked="" type="checkbox"/>
Préjudice financier.	3 <input type="checkbox"/>
Préjudice physique.	4 <input type="checkbox"/>
I. Risques possibles pour le ministère	Niveau de risque pour la vie privée
<i>Répercussions négatives pour la direction.</i> Il faut examiner les processus, changer les outils, les fournisseurs et les partenaires.	1 <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Répercussions organisationnelles négatives.</i> Il faut modifier la structure organisationnelle, la structure de prise de décision de l'organisme, la distribution des responsabilités et des obligations de rendre compte, ainsi que l'architecture des activités de programme, et il faut gérer le départ d'employés et procéder à la réaffectation de ressources humaines.	2 <input checked="" type="checkbox"/>
<i>Préjudice financier.</i> Poursuites, sommes supplémentaires requises, réaffectation de ressources financières.	3 <input type="checkbox"/>
<i>Tort à la réputation, embarras, perte de crédibilité.</i> Diminution de la confiance du public, fonctionnaires élus sous les projecteurs, résultats	4 <input checked="" type="checkbox"/>

stratégiques de l'institution compromis, priorités gouvernementales compromises et répercussions sur les secteurs de résultats du gouvernement du Canada.	
---	--